



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007361

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 21/11/2023

Séance du 06 novembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

49 - Accueil du Congrès 2024 - Fédération nationale des collectivités concédantes et régies - Convention de participation

Accueil du Congrès 2024 - Fédération nationale des collectivités concédantes et régies - Convention de participation

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	19/10/2023	Favorable unanime

Résumé :

A l'initiative de Grand Besançon Métropole et du SYDED, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) organisera son congrès national à Besançon du 26 au 28 juin 2024 sur les thématiques de l'énergie, de l'eau et du numérique.

La FNCCR associe toujours les adhérents locaux à l'organisation de ce congrès et une contribution financière est sollicitée à hauteur de 85 000 €. Au regard, d'une part, des clefs de répartition utilisées lors des précédents congrès sur d'autres territoires et d'autre part, des domaines de compétences portées par chaque entité et de leur importance au sein de la FNCCR, il est proposé une répartition à hauteur de 22 % pour la Ville de Besançon et GBM dont 11 750 € pour la Ville de Besançon.

A l'initiative du SYDED et de GBM, la FNCCR a validé la tenue de son congrès national du 26 au 28 juin 2024. Ce congrès d'importance nationale pourrait compter plus de 3 000 congressistes, exposants et visiteurs. La majorité des décideurs nationaux dans les domaines concernés seront présents. L'ensemble des débats se tiendra à Besançon Micropolis, entre le mercredi matin et le vendredi midi sous forme de séances plénières, tables rondes ou ateliers. Sur le même emplacement, un espace sera dédié d'une part, à la tenue de stands par les adhérents de la FNCCR généralement regroupés par région et d'autre part, à une exposition de partenaires. Enfin, le vendredi après-midi sera consacré à des visites techniques à proximité de Besançon proposées par les adhérents locaux de la FNCCR.

Cet évènement majeur permet de mettre en valeur la région et les collectivités locales qui interviennent sur les thématiques spécifiquement portées par la FNCCR, comme l'énergie, l'eau, l'assainissement, les déchets et le numérique. La ville de Besançon, sera bien évidemment plus spécifiquement mise en valeur du fait de l'hébergement de nombreux congressistes qui participent aux congrès sur plusieurs journées. Un travail est par ailleurs en cours pour proposer aux congressistes un package touristique local pour prolonger leur expérience sur Besançon.

L'évènement se tenant à Besançon sur des thématiques fortement marquées par les enjeux de transitions environnementales, la Ville de Besançon est naturellement un partenaire privilégié de la FNCCR pour l'organisation et il est proposé pour cela de conclure une convention.

Cette convention permet de régler la répartition de la contribution versée à la FNCCR, notamment pour l'organisation de la soirée des collectivités le 26 juin au soir. D'un montant de 85 000 €, une clef de répartition a été trouvée entre tous les membres de la FNCCR qui participeront localement, en tenant compte de leur taille et de leur capacité financière notamment (Les syndicats d'énergies, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, le SIEVO, le SIEHL, le SEIL et Doubs THD). Ainsi pour cette convention, une participation de 11 750 € est proposée pour la ville de Besançon, le reste se répartissant entre les autres participants.

Par ailleurs, une seconde convention permet de régler le financement du stand et des frais afférents. Là aussi une clef de répartition est proposée entre les 8 syndicats d'énergies et Grand Besançon Métropole uniquement, ce qui n'empêche pas que les autres participants puissent profiter du stand s'ils le souhaitent. La contribution de la ville n'est donc pas sollicitée sur ce sujet.

Au total la contribution de la ville de Besançon à cette opération s'élèverait à un maximum de 11 750 €.

La dépense sera prise en charge sur les crédits ouverts sur la ligne de crédit 65-633-65748-0022164-10036.

Mme Annaïck CHAUVET (1) et MM. Christophe LIME (2), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le principe de l'organisation de ce congrès et de la participation de la Ville à hauteur de 11 750 €,**
- **se prononce favorablement sur l'attribution de la participation de la Ville à ce congrès organisé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 4

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

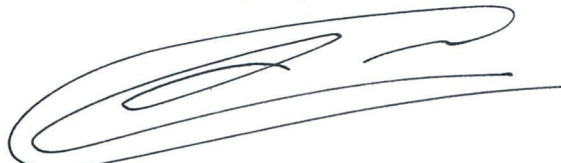
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Nathan SOURISSEAU,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT



Convention de partenariat Congrès de la FNCCR 2024

La FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, association loi 1901, située au 20 Boulevard de la Tour-Maubourg 75007 PARIS, représentée par son président Xavier PINTAT ;

Ci-après désignée « FNCCR »

Et le groupement d'adhérents de la FNCCR composé de :

Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté (SICECO21, SYDED25, SIDEC39, SIEEEN58, SIED70, SYDESL71, SDEY89, TDE90), Grand Besançon Métropole, Ville de Besançon, Doubs Très Haut Débit, SIEL, SIEVO, SIEHL ;

Ci-après désigné « Groupement Bourgogne-Franche-Comté »

Représenté par :

Jacques JACQUENET, président du SICECO ;

Patrick CORNE, président de Territoire d'énergie Doubs - SYDED ;

Gilbert BLONDEAU, président du SIDEC ;

Guy HOURCABIE, président du SIEEEN ;

Jean-Marc JAVAUX, président du SIED 70 ;

Jean SAINSON, président du SYDESL ;

Jean-Noël LOURY, président du SDEY ;

Michel BLANC, président de Territoire d'énergie 90 ;

Gabriel BEAULIEU, 1^{er} vice-président de Grand Besançon Métropole ;

Anne VIGNOT, maire de Besançon

Denis LEROUX, président de Doubs Très Haut Débit ;

Camille ROUSSELET, président du SIEL ;

Thierry DESCOSTERD, président du SIEVO ;

Philippe BOUQUET, président du SIEHL.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant que la FNCCR organise son congrès national du 26 au 28 juin 2024 à Besançon.

Considérant que la FNCCR souhaite associer ses adhérents locaux à l'organisation de l'événement qui réunira plus de 2 700 élus et décideurs.

Considérant que le Groupement local est exclusivement composé d'adhérents de la FNCCR, à jour de leur cotisation, dans les domaines de l'énergie, de l'eau et du numérique.

Considérant que cet événement sera l'occasion de réunir des élus de l'ensemble du territoire national, adhérents et non adhérents de la FNCCR, de favoriser les échanges d'expériences et de débattre de sujets majeurs pour les collectivités : transition écologique, services publics locaux, résilience des territoires...

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat à l'occasion du congrès de la FNCCR qui se déroulera du 26 au 28 juin 2024 à Besançon.

Article 2 - Obligations des partenaires

Les deux partenaires s'engagent à avoir une action concertée dans l'organisation autour de la manifestation concernée.

La responsabilité technique et plus globalement l'organisation générale du congrès est assumée par la FNCCR.

2-1 - Obligations de la FNCCR

La FNCCR :

- S'engage à associer le Groupement local dans l'organisation de l'événement et notamment de la soirée du mercredi ;
- S'engage à valoriser et à citer le Groupement local dans l'ensemble des supports de communication et la scénographie de l'événement. Ces outils intégreront notamment un logo par structure à l'exception des syndicats d'énergies réunis en entente régionale ;
- S'engage à prévoir une prise de parole des représentants du Groupement local lors de la séance d'ouverture du congrès ;
- S'engage à fournir gratuitement au Groupement local un espace de stand nu de 60 m² à proximité du stand de la FNCCR ;
- S'engage à fournir au Groupement local une dotation de **40 pass congrès** valables une journée ;
- S'engage à fournir à chaque membre du Groupement local une dotation de 50 entrées salon (exposition seule) ;
- S'engage à insérer gratuitement une plaquette et/ou un objet publicitaire fourni par le Groupement local dans la pochette des congressistes ;
- S'engage à fournir **50 invitations** pour la soirée des collectivités au Groupement local.

2-2 - Obligations du Groupement local

Le Groupement local :

- S'engage à appuyer la FNCCR dans l'organisation globale de l'événement et tout particulièrement dans les repérages de sites, la recherche de prestataires locaux (traiteurs, transports, animations...), la responsabilité sociale et environnementale de l'événement ;
- A l'instar des partenariats établis avec les adhérents locaux de la FNCCR lors des éditions précédentes, le Groupement local s'engage financièrement dans l'événement global, dont la soirée des collectivités, à hauteur de 85 000 € TTC ainsi répartis :

	Contribution au congrès	
	€	%
TE BFC	50 500,00 €	59%
21 - SICECO	6 000,00 €	7%
25 - SYDED	13 500,00 €	16%
39 - SIDEC	6 000,00 €	7%
58 - SIEEEN	6 000,00 €	7%
70 - SIED 70	6 000,00 €	7%
71 - SYDESL	6 000,00 €	7%
89 - SDEY	6 000,00 €	7%
90 - TDE 90	1 000,00 €	1%
GBM	10 250,00 €	12%
Ville de Besançon	11 750,00 €	14%
DOUBS THD	7 500,00 €	9%
SIEL	3 000,00 €	4%
SIEVO	1 000,00 €	1%
SIEHL	1 000,00 €	1%
TOTAL	85 000,00 €	

- Pourra proposer des visites techniques à proximité de Besançon le vendredi 28 juin après-midi. Les membres volontaires du Groupement en assumeront l'organisation, l'intégralité des frais (transport, logistique) et la responsabilité juridique ;
- S'engage à promouvoir l'événement auprès des collectivités du territoire (invitation des élus locaux) ;
- S'engage à promouvoir le salon auprès de potentiels exposants locaux (à l'échelle régionale).

Article 3 - Interlocuteurs organisation

Les parties désignent chacune un interlocuteur pour le suivi des actions et la bonne exécution de ladite convention.

Pour la FNCCR :

Alexandre ALLION - Chef de service communication

06 26 41 64 91 - a.allion@fnccr.asso.fr

Pour le Groupement local :

Régis DEMOLY - Directeur de la régie eau et assainissement de GBM

06 75 71 40 88 - regis.demoly@grandbesancon.fr

David MOUROT - Directeur du SYDED

06 40 67 36 35 - david.mourot@syded.fr

Article 4 - Durée et résiliation

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, pour la phase de préparation et pour toute la durée du Congrès.

Article 5 - Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé par l'ensemble des parties mentionnées en tête des présentes.

Article 6 - Règlement des litiges

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable à tout différend. Elles s'entendront sur la juridiction compétente en cas de litige.

Fait à Paris, le

Pour la FNCCR
Xavier PINTAT
Président

Pour le SICECO
Jacques JACQUENET
Président

Pour Territoire d'énergie
Doubs - SYDED
Patrick CORNE
Président

Pour le SIEC
Gilbert BLONDEAU
Président

Pour le SIEEEN
Guy HOURCABIE
Président

Pour le SIED 70
Jean-Marc JAVAUX
Président

Pour le SYDESL
Jean SAINSON
Président

Pour le SDEY
Jean-Noël LOURY
Président

Pour Territoire d'énergie 90
Michel BLANC
Président

Pour Grand Besançon
Métropole
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Pour la Ville de Besançon
Anne VIGNOT
Maire-Présidente

Pour Doubs Très Haut Débit
Denis LEROUX
Président

Pour le SIEL
Camille ROUSSELET
Président

Pour le SIEVO
Thierry DESCOSTERD
Président

Pour le SIEHL
Philippe BOUQUET
Président